



FICHES DE DONNEES DE SECURITE SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie A

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie A
Numéro du produit 455113

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur LEGALLAIS
PARC D'ACTIVITÉ LES PTES DE LA SUIS
BD LIEUTENANT COLONEL OSTIGUY
14320 SAINT ANDRE SUR ORNE
Tél: 08 25 31 32 33
Fax: 08 25 31 32 99
E-mail: legallais@legallais.com

Web www.legallais.com

Personne à contacter legallais@legallais.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRIS) +33 (0) 1 4 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques

Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement

Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Xn; R65. Xi; R36/38. R10

Santé humaine

Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. Peut irriter les yeux et la peau.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie A

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Contient

VINYL TOLUENE

Mentions de mise en garde supplémentaires

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P331 NE PAS faire vomir.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie A

QUARTZ SAND		20-50%
Numéro CAS: 14808-60-7 Numéro CE: 238-878-4		
Classification Non classé.	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) -	
VINYL TOLUENE		10-20%
Numéro CAS: 25013-15-4 Numéro CE: 246-562-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119622074-50-XXXX		
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R20,R65. Xi;R36/37/38. R10.	
TITANIUM DIOXIDE		>0.5 <1.0%
Numéro CAS: 13463-67-7 Numéro CE: 236-675-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379-17-XXXX		
Classification Non classé.	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) -	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Inhalation**

Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Peut provoquer une irritation cutanée/eczéma.

Contact oculaire

Irritation des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Indications pour le médecin**

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie A

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes.

Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie A

QUARTZ SAND

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 0,1 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VINYL TOLUENE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 240 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

TITANIUM DIOXIDE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 10 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

VINYL TOLUENE (CAS: 25013-15-4)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 37 mg/m ³ REACH dossier d'information
PNEC	- Eau douce; 0.0498 mg/l - Eau de mer; 0.002 mg/l - rejet intermittent; 0.013 mg/l - STP; 1 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.684 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.0684 mg/kg - Sol; 0.133 mg/kg REACH dossier d'information

TITANIUM DIOXIDE (CAS: 13463-67-7)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10 mg/m ³ REACH dossier d'information
PNEC	- Eau douce; 0.127 mg/l - Eau de mer; 1.0 mg/l - rejet intermittent; 0.61 mg/l - STP; 100 mg/l - Sédiments (eau douce); 1000 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 100 mg/kg - Sol; 100 mg/kg REACH dossier d'information

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux

SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie A

toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide

Couleur

Beige.

Odeur

Aromatique.

Seuil olfactif

Indéterminé.

pH

Non applicable.

Point de fusion

Indéterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>165°C @

Point d'éclair

53°C

Taux d'évaporation

Indéterminé.

Facteur d'évaporation

Indéterminé.

Inflammabilité (solide, gaz)

Indéterminé.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Indéterminé.

Autre inflammabilité

Indéterminé.

Pression de vapeur

6 hPa @ 20°C

Densité de vapeur

Indéterminé.

Densité relative

1.65 - 1.75 @ 20°C

Densité apparente

Non applicable.

Solubilité(s)

Insoluble dans l'eau

Coefficient de partage

SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie A

Indéterminé.

Température d'auto-inflammabilité

Indéterminé.

Température de décomposition

Indéterminé.

Viscosité

> 60 S ISO2431

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

Propriétés comburantes

Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l)

81.9121574

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Irritant pour la peau. Irritant pour les yeux.

Voie d'exposition

SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie A

Contact avec la peau et/ou les yeux.

Symptômes

Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Irritation cutanée.

Considérations médicales

Affections cutanées et allergies.

Informations toxicologiques sur les composants

VINYL TOLUENE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50 mg/kg)

2.255

Espèces

Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL50 mg/kg)

5

Espèces

Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l)

11.0

SECTION 12: Informations écologiques

Ecotoxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

VINYL TOLUENE

Toxicité aiguë - poisson

LC50, 96 heures: 23.4 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage

Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

VINYL TOLUENE

Coefficient de partage

log Pow: 3.36

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie A

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

Méthodes de traitement des déchets

Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (IATA) 1866

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (IMDG) RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (IATA) RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (ADN) RESIN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID Exempt C1 2.2.3.1.5

Classe IMDG Exempt. IMDG Code Clause 2.3.2.5

Etiquette IMDG

Classe/division IATA 3

Risque subsidiaire IATA

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADN) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SCELLEMENT CHARCOT EN POCHE Partie A**SECTION 16: Autres informations****Commentaires sur la révision**

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 19/05/2014

Révision 1

Numéro de FDS 20338

Phrases de risque dans leur intégralité

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.